

Rechtsgeschichte Legal History

www.rg.mpg.de

<http://rg.rg.mpg.de/Rg20>

Rg **20** 2012 363–365

François Jankowiak
Laura Pettinaroli

Cardinaux et cardinalat, une élite à l'épreuve de la modernité (1775–1978)

Réflexions autour d'un projet collectif

Dieser Beitrag steht unter einer
Creative Commons cc-by-nc-nd 3.0



François Jankowiak, Laura Pettinaroli

Cardinaux et cardinalat, une élite à l'épreuve de la modernité (1775–1978)

Réflexions autour d'un projet collectif

Les cardinaux de l'époque contemporaine oubliés par l'historiographie ?

Les recherches sur l'histoire de la Curie romaine à l'époque contemporaine connaissent un vif renouveau depuis une trentaine d'années. Au croisement de l'histoire religieuse et de l'histoire institutionnelle, voire administrative, des chercheurs toujours plus nombreux et venus d'horizons divers manifestent le souci d'écrire une histoire *incarnée* du gouvernement central de l'Église catholique, mettant en lumière tant les institutions (congrégations, offices et tribunaux) que les hommes qui les peuplent et les animent. À la source de ce dynamisme historiographique se trouve bien sûr le profond renouvellement des documents accessibles grâce à l'ouverture des fonds relatifs aux pontificats de Léon XIII en 1978, de Pie X et de Benoît XV en 1985, de la Congrégation du Saint-Office en 1998 et du pontificat de Pie XI en 2003 et 2006, alors qu'est annoncée l'ouverture prochaine – à l'horizon 2015 – du pontificat de Pie XII.

Pendant, les recherches récentes portent surtout sur les institutions et dicastères, ou n'excèdent pas une dimension nationale. L'étude des personnels et la prosopographie de la Curie se sont imposés mais restent encore très inégalement utilisés pour la période contemporaine. De ce fait, malgré l'existence de dictionnaires biographiques et de quelques approches statistiques globales, la connaissance des cardinaux comme corps (le Sacré Collège) et comme groupe social d'élite par ses fonctions auprès du pape et au sein du gouvernement central de l'Église (« *senatus divinus* ») reste encore lacunaire pour la période des XIX^e et XX^e siècles.

Une clé d'entrée dans l'histoire de la Curie et de l'Eglise

Cette carence historiographique est dommageable pour plusieurs raisons. D'une part, au-delà

même de leur rôle durant le conclave (lequel mérite également analyse, notamment sous l'angle de l'évolution législative encadrant la vacance du Siège apostolique), le processus administratif romain confié aux cardinaux un rôle décisionnel prépondérant, après l'examen technique des questions par les consultants de chaque congrégation et avant la décision ultime qui relève du pape. Par ailleurs, les recherches menées en histoire moderne sur les mécanismes des sociétés de cour européennes invitent à un prolongement de l'enquête, dans le cadre de la Curie romaine, qui englobe nécessairement la période contemporaine (une définition objectivée et exclusivement fonctionnelle de la Curie n'étant d'ailleurs accueillie par le droit canonique qu'en 1908 avec la constitution *Sapientis consilio* promulguée par Pie X). Une telle enquête a pour objectif principal d'éclairer tant l'accès à la personne du souverain (audiences, cérémonies) que les hiérarchies internes (ordres du Sacré Collège, titres cardinalices, exercice du droit d'option, fonctions spécifiques du camerlingue et du protodiacre) et les « privilèges » (chapelle et famille pontificales, prérogatives liturgiques et règles protocolaires). L'approche administrative et juridique est à appuyer sur, voire à inscrire dans une approche anthropologique de ce corps d'élite, qui s'internationalise de façon croissante à partir du pontificat de Pie IX, tout en conservant une grande homogénéité formelle et symbolique. Enfin, les cardinaux se trouvent à l'interface entre Rome et le monde et jouent de fait un rôle original dans la « gouvernance » (expression qui n'est pas sans lien avec le *buon governo* pontifical) mondiale du catholicisme, dans un contexte de sécularisation graduelle, au moins à l'échelle européenne, notwithstanding des phases de « retour » ou de « réveil » du religieux. Si le rôle des cardinaux résidentiels dans la romanisation des Églises locales et leur fonction de courroie de transmission privilégiée des directives pontificales sont bien établis, en revanche, certains aspects de la fonction cardinalice restent méconnus. À partir de quelles logiques les protectorats sur les congrégations religieuses et les œuvres

du monde entier se répartissent-ils entre les cardinaux? Dans quelles occasions les cardinaux sont-ils chargés de représenter le pape en dehors de Rome (congrès eucharistiques, légations, couronnements...)? De quelles facultés canoniques sont-ils alors pourvus, notamment au regard des hiérarchies ecclésiastiques établies (nonciatures et ordinaires locaux, conférences épiscopales)? Au sein de la Ville, comment se dessine la géographie urbaine des églises et diaconies liées aux titres cardinalices? Comment appréhender l'internationalisation du Sacré Collège et ses dynamiques autrement que par le simple décompte des nationalités des cardinaux?

Internationalisation et romanisation: les cardinaux au cœur du processus

Une histoire globale des cardinaux, de leur statut et de leurs fonctions (administratives, juridictionnelles, liturgiques, cérémoniales), dans leurs dimensions individuelle comme collective, locale comme universelle, apparaît ainsi d'un intérêt majeur, certes en elle-même mais également pour nourrir les problématiques liées à la science administrative et des organisations, à la sociologie institutionnelle ainsi qu'à l'histoire des droits publics séculier, ecclésiastique et canonique et de leur articulation systémique. En effet, si l'entrée dans la modernité politique s'est souvent traduite par un remodelage profond des élites au pouvoir, le cas du Saint-Siège et de l'Église catholique romaine offre une configuration singulière. Les cardinaux, véritables princes de l'Église, conservent de la fin du XVIII^e siècle à la fin du XX^e siècle un pouvoir administratif et décisionnel essentiel dans un cadre qui reste – du moins en apparence – celui d'une société de cour, structuré par des symboles et des hiérarchies internes assez stables. L'histoire des cardinaux et du cardinalat à la période contemporaine n'est pas pour autant une histoire « immobile » et il convient d'étudier les évolutions de la composition du corps des cardinaux et les modalités d'exercice de leur pouvoir.

Un projet collectif

Afin de faire apparaître les évolutions profondes de la fonction cardinalice et du corps des cardinaux, nous adoptons une périodisation ample, qui

s'ouvre en 1775, à l'élection de Pie VI, et s'achève en 1978, années des « trois papes ». Cette chronologie, qui couvre près de deux siècles et embrasse plusieurs pontificats, permet d'englober les transformations majeures liées à la disparition définitive du pouvoir temporel du pape en 1870, puis celles préparées par le concile Vatican II (soulevant entre autres, à travers l'évolution des conceptions ecclésiologiques, la question de l'exercice de la collégialité) qui se traduisent par la réforme de la Curie par Paul VI en 1967, complétée, pour le Sacré Collège, par la constitution *Romano Pontefice Eligendo* de 1975.

Un tel projet nécessite bien sûr de conjuguer des compétences diverses, sur des périodes et des thématiques variées: c'est la raison pour laquelle nous souhaitons lancer ce programme sur les cardinaux et le cardinalat à l'époque contemporaine dans une perspective résolument internationale et pluridisciplinaire. Pour guider cet effort collectif, quatre journées d'études, tenues à intervalle d'une année sont prévues.

Une première rencontre (2013) se concentrera tout d'abord sur les sources, les méthodes et les différentes approches disciplinaires mobilisables. L'accent sera mis plus particulièrement sur les nouvelles sources disponibles, la question de la méthode prosopographique et sur la complémentarité des approches historiques, sociologiques, théologiques et juridiques.

Une seconde journée d'étude (2014) portera sur les cardinaux en tant que membres et acteurs d'une société de cour. Cette dimension, essentielle dans la définition de l'originalité de la fonction cardinalice (et dans celle du fonctionnement de la Curie), n'a pourtant pas été étudiée en tant que telle. En intégrant la réflexion sociologique et historique sur les sociétés de cour, nous nous interrogerons notamment sur la spécificité de l'accès cardinalice au pontife, au travers en particulier de deux institutions: les audiences et les consistoires.

Une troisième journée (2015) s'intéressera à la participation des cardinaux au gouvernement central de l'Église. Dans quelle mesure le collège cardinalice peut-il être défini comme une élite administrative? Le rôle des cardinaux dans les congrégations romaines, mais aussi dans les commissions cardinalices *ad hoc*, mérite une approche synthétisant les travaux récents mais aussi une plus grande comparaison entre les processus décisionnels au sein des principales congrégations et institutions romaines.

Enfin, une quatrième journée (2016) abordera les jeux d'échelle entre Rome et le monde, dont les cardinaux sont les artisans. Comment les cardinaux représentent-ils le monde à Rome (protection des congrégations religieuses et des œuvres, internationalisation du collège cardinalice, contacts familiaux et relationnels avec la noblesse « noire » européenne) et, inversement, comment représen-

tent-ils le pape dans le monde (légats, cardinaux-archevêques résidentiels)?

Pour l'ensemble de ce projet, un appel à collaboration sera bientôt lancé mais nous invitons d'ores et déjà toute personne intéressée à nous contacter.

